

Le programme de contrôles des fichiers DADSU CIBTP vérifie que les trois composantes :

- code convention collective
- code classification
- code Métier BTP

sont concordantes en fonction :

- de la caisse auprès de laquelle l'entreprise est adhérente : Métropole, DOM ou La Réunion
- du statut du salarié : ouvrier, ETAM ou cadre et IAC
- de son métier : bâtiment ou travaux publics.

Vous trouverez ci-dessous, pour chaque cas, les modalités de remplissage de ces trois rubriques.

En V01X12, le code convention collective anciennement "2409 - Convention collective nationale des cadres des travaux publics du 1^{er} juin 2004" est remplacé par le code convention collective "3212 - Convention collective nationale des cadres des travaux publics".

Salariés BATIMENT ouvriers d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser l'un des deux codes conventions collectives :

- **1596** Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1^{er} mars 1962 c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés
- **1597** Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret 1^{er} mars 1962 c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

CE1	Chef d'équipe niv. IV pos. 1 coef 250
CE2	Chef d'équipe niv. IV pos. 2 coef 270
CP1	Compagnon professionnel niv. III pos. 1 coef 210
CP2	Compagnon professionnel niv. III pos. 2 coef 230
MO1	Maître ouvrier niv. IV pos. 1 coef 250
MO2	Maître ouvrier niv. IV pos. 2 coef 270
OE1	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 1 coef 150
OE2	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 2 coef 170
OP	Ouvrier professionnel niv. II coef 185

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BATIMENT ETAM d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser le code convention collective :

- **2609** Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

ETAM	ETAM
ETAMA	ETAM niv. A
ETAMB	ETAM niv. B
ETAMC	ETAM niv. C
ETAMD	ETAM niv. D
ETAME	ETAM niv. E
ETAMF	ETAM niv. F
ETAMG	ETAM niv. G
ETAMH	ETAM niv. H

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BATIMENT cadres et IAC d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser le code convention collective :

- **2420** Convention collective nationale des cadres du bâtiment du 1^{er} juin 2004

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A	Ingénieur ou assimilé débutant pos. A
B11	Ingénieur ou assimilé pos. B - 1 ^{er} éch. cat. 1
B12	Ingénieur ou assimilé pos. B - 1 ^{er} éch. cat. 2
B21	Ingénieur ou assimilé pos. B - 2 ^{ème} éch. cat. 1
B22	Ingénieur ou assimilé pos. B - 2 ^{ème} éch. cat. 2
C1	Cadre pos. C - 1 ^{er} éch.
C2	Cadre pos. C - 2 ^{ème} éch.
D	Cadre supérieur pos. D
IAC	Ingénieur assimilé cadre
ING	Ingénieur

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés TRAVAUX PUBLICS ouvriers d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser le code convention collective :

- **1702** Convention collective nationale des ouvriers de travaux publics

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

CE2	Chef d'équipe niv. III pos. 2 coef 165
MCE	Maître chef d'équipe niv. IV coef 180
MO	Maître ouvrier niv. IV coef 180
OC1	Ouvrier compagnon niv. III pos. 1 coef 150
OC2	Ouvrier compagnon niv. III pos. 2 coef 165
OE1	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 1 coef 100
OE2	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 2 coef 110
OP1	Ouvrier professionnel niv. II pos. 1 coef 125
OP2	Ouvrier professionnel niv. II pos. 2 coef 140

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés TRAVAUX PUBLICS ETAM d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser le code convention collective :

- **2614** Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

EA	Employé niv. A
EB	Employé niv. B
EC	Employé niv. C
ED	Employé niv. D
TE	Technicien / Agent de maîtrise niv. E
TF	Technicien / Agent de maîtrise niv. F
TG	Technicien / Agent de maîtrise niv. G
TH	Technicien / Agent de maîtrise niv. H

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés TRAVAUX PUBLICS cadres et IAC d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole

Utiliser le code convention collective :

- **3212** Convention collective nationale des cadres des travaux publics

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A1	Cadre niv. A pos. 1
A2	Cadre niv. A pos. 2
B1	Cadre niv. B pos. 1
B2	Cadre niv. B pos. 2
B3	Cadre niv. B pos. 3
B4	Cadre niv. B pos. 4
C1	Cadre niv. C pos. 1
C2	Cadre niv. C pos. 2
D	Hors cadre

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés d'une entreprise adhérente à une caisse CIBTP de Métropole mais qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP

Utiliser obligatoirement le code classification :

AUT	Autre
------------	-------

Utiliser obligatoirement le code Métier BTP :

AUTRE	Autre
--------------	-------

Salariés BTP ouvriers d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de La Réunion

Utiliser le code convention collective :

- **2389** Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics région de La Réunion

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

CP1	Compagnon professionnel niv. III pos. 1 coef. 137
CP2	Compagnon professionnel niv. III pos. 2 coef. 145 et pos. 3 coef. 159
MO1	Maître ouvrier niv. IV pos. 1 coef. 173
MO2	Maître ouvrier niv. IV pos. 2 coef. 187 et pos. 3 coef. 201
OE1	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 1 coef. 102
OE2	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 2 coef. 103
OP	Ouvrier professionnel. niv. II coef. 105 à 126

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP ETAM d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de La Réunion

Utiliser le code convention collective :

- **0627** Convention collective départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

ETAMA ETAM niv. A coef. 300 à 380

ETAMB ETAM niv. B coef. 400 à 480

ETAMC ETAM niv. C coef. 500 à 585

ETAMD ETAM niv. D coef. 600 à 680

ETAME ETAM niv. E coef. 700 à 780

ETAMF ETAM niv. F coef. 800

ETAMG ETAM niv. G coef. 820 et 830

ETAMH ETAM niv. H coef. 845 et 860

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP cadres et IAC d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de La Réunion

Utiliser le code convention collective :

- **0771** Convention collective départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A	Ingénieur ou assimilé débutant pos. A coef. 60 à 85
B11	Ingénieur ou assimilé pos. B 1 ^{er} éch. cat. 1 coef. 90 et 95
B12	Ingénieur ou assimilé pos. B 1 ^{er} éch. cat. 2 coef. 100 et 103
B21	Ingénieur ou assimilé pos. B 2 ^{ème} éch. cat. 1 coef. 108
B22	Ingénieur ou assimilé pos. B 2 ^{ème} éch. cat. 2 coef. 120
C1	Cadre pos. C 1 ^{er} éch. coef. 130
C2	Cadre pos. C 2 ^{ème} éch. coef. 162

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste des codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de La Réunion mais qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP

Utiliser obligatoirement le code classification :

AUT	Autre
------------	-------

Utiliser obligatoirement le code Métier BTP :

AUTRE	Autre
--------------	-------

Salariés BTP ouvriers d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Martinique

Utiliser le code convention collective :

- **0749** Convention collective départementale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Martinique

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

OM	Ouvrier manœuvre
OS2	Ouvrier spécialisé éch. 2
OS3	Ouvrier spécialisé éch. 3
OQ1	Ouvrier qualifié éch. 1
OQ2	Ouvrier qualifié éch. 2
OQ3	Ouvrier qualifié éch. 3
OHQ	Ouvrier hautement qualifié
MOP	Maître ouvrier polyvalent
CE1	Chef d'équipe éch. 1
CE2	Chef d'équipe éch. 2

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP ETAM d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Martinique

Utiliser le code convention collective :

- **3107** Convention collective des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) du bâtiment et des travaux publics et annexes de la Martinique

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A	Employé niv. A
B	Employé niv. B
C	Employé niv. C
D	Employé niv. D
E	Technicien / Agent de maîtrise niv. E
F	Technicien / Agent de maîtrise niv. F
G	Technicien / Agent de maîtrise niv. G
H	Technicien / Agent de maîtrise niv. H

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP cadres et IAC d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Martinique

Utiliser le code convention collective :

- **9999** Sans convention collective

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

IAC	Ingénieur assimilé cadre
------------	--------------------------

ING	Ingénieur
------------	-----------

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Martinique mais qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP

Utiliser obligatoirement le code classification :

AUT	Autre
------------	-------

Utiliser obligatoirement le code Métier BTP :

AUTRE	Autre
--------------	-------

Salariés BTP ouvriers d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guadeloupe

Utiliser le code convention collective :

- **2328** Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Guadeloupe et dépendances

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

OE1	Ouvrier d'exécution pos. 1
OE2	Ouvrier d'exécution pos. 2
OP1	Ouvrier professionnel pos. 1
OP2	Ouvrier professionnel pos. 2
CP1	Compagnon professionnel pos. 1
CP2	Compagnon professionnel pos. 2
MO	Maître ouvrier
CE1	Chef d'équipe pos. 1
CE2	Chef d'équipe pos. 2

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP ETAM d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guadeloupe

Utiliser le code convention collective :

- **3144** Convention collective ETAM du bâtiment et des travaux publics

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A	ETAM niv. A
B	ETAM niv. B
C	ETAM niv. C
D	ETAM niv. D
E	ETAM niv. E
F	ETAM niv. F
G	ETAM niv. G
H	ETAM niv. H

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP cadres et IAC d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guadeloupe

Utiliser le code convention collective :

- **9999** Sans convention collective

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

IAC	Ingénieur assimilé cadre
------------	--------------------------

ING	Ingénieur
------------	-----------

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guadeloupe mais qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP

Utiliser obligatoirement le code classification :

AUT	Autre
------------	-------

Utiliser obligatoirement le code Métier BTP :

AUTRE	Autre
--------------	-------

Salariés BTP ouvriers d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guyane

Utiliser le code convention collective :

- **2870** Convention collective des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries et activités connexes de la Guyane

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

OE1	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 1
OE2	Ouvrier d'exécution niv. I pos. 2
OP1	Ouvrier professionnel niv. II pos. 1
OP2	Ouvrier professionnel niv. II pos. 2
OC	Ouvrier compagnon niv. III pos. unique
MO	Maître ouvrier niv. IV pos. unique
MCE1	Maître chef d'équipe niv. IV pos. 1
MCE2	Maître chef d'équipe niv. IV pos. 2

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP ETAM d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guyane

Utiliser le code convention collective :

- **3128** Convention collective des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment, des travaux publics et des industries et activités connexes de la Guyane

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

A	Employé niv. A
B	Employé niv. B
C	Employé niv. C
D	Employé niv. D
E	Technicien / Agent de maîtrise niv. E
F	Technicien / Agent de maîtrise niv. F
G	Technicien / Agent de maîtrise niv. G
H	Technicien / Agent de maîtrise niv. H

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés BTP cadres et IAC d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guyane

Utiliser le code convention collective :

- **9999** Sans convention collective

Utiliser obligatoirement l'un des codes classifications :

IAC	Ingénieur assimilé cadre
------------	--------------------------

ING	Ingénieur
------------	-----------

Utiliser obligatoirement l'un des codes Métier BTP de la liste de codes Métiers BATIMENT ou TRAVAUX PUBLICS (la liste est présentée à la fin de ce document).

Salariés d'une entreprise adhérente à la caisse congés BTP de la Guyane mais qui ne relèvent pas d'une convention collective BTP

Utiliser obligatoirement le code classification :

AUT	Autre
------------	-------

Utiliser obligatoirement le code Métier BTP :

AUTRE	Autre
--------------	-------

Liste des codes Métiers **BATIMENT**

A0000	Agenceur
A0005	Carreleur
A0010	Charpentier bois
A0015	Charpentier métallique
A0020	Conducteur de grue
A0025	Conducteur d'engins
A0030	Constructeur de sols industriels
A0035	Couvreur
A0040	Dépanneur équipements techniques
A0045	Électricien
A0050	Enduiseur façadier
A0055	Étancheur
A0060	Frigoriste
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation
A0070	Installateur sanitaire
A0075	Maçon bancheur
A0080	Maçon briqueteur
A0085	Maçon coffreur
A0090	Maçon autre
A0095	Menuisier fabricant
A0100	Menuisier poseur
A0105	Menuisier autre
A0110	Métallier
A0115	Monteur d'échafaudage
A0120	Monteur en isolation thermique industrielle
A0125	Monteur levageur
A0130	Monteur poseur techniverrier
A0135	Peintre décorateur
A0140	Peintre ravaleur
A0145	Peintre autre
A0150	Plâtrier plaquiste
A0155	Plâtrier staffeur
A0160	Préparateur en démolition

A0165	Ramoneur - fumiste
A0170	Serrurier
A0175	Solier moquettiste
A0180	Storiste
A0185	Tailleur de pierre
A0190	Conducteur de véhicules
A0099	Ouvrier (métier ne figurant pas dans la table)
B0000	Agent de gardiennage
B0005	Agent de nettoyage
B0010	Aide comptable
B0015	Comptable
B0020	Secrétaire
B0025	Secrétaire de direction
B0099	Employé (métier ne figurant pas dans la table)
C0000	Acheteur
C0005	Aide conducteur de travaux
C0010	Assistant chef de chantier
C0015	Chef d'atelier
C0020	Chef de chantier
C0025	Commis
C0030	Conducteur de travaux
C0035	Dessinateur
C0040	Magasinier
C0045	Métreur
C0050	Projeteur
C0055	Technicien commercial
C0060	Technicien de chantier
C0065	Technicien de maintenance
C0070	Technicien de méthodes
C0075	Technicien d'études
C0099	Technicien (métier ne figurant pas dans la table)
C0999	Agent de maîtrise (métier ne figurant pas dans la table)
D0000	Acheteur
D0005	Chargé d'affaires
D0010	Conducteur de travaux

D0015	Dessinateur projeteur
D0020	Directeur commercial
D0025	Directeur d'agence
D0030	Directeur régional
D0035	Gérant
D0040	Ingénieur commercial
D0045	Ingénieur des méthodes
D0050	Ingénieur d'étude de prix
D0055	Ingénieur d'études techniques
D0099	Ingénieur (métier ne figurant pas dans la table)
D0999	Cadre (métier ne figurant pas dans la table)

Liste des codes Métiers **TRAVAUX PUBLICS**

OUVRD	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)
CONPL	Conducteur poids lourd
CONEG	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle, ...)
GRUTI	Grutier (à tour et grue mobile)
GEOTP	Géomètre - topographe
MECAN	Mécanicien (chantier ou d'entretien)
SOUDE	Soudeur
COROU	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])
ENGRO	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse, ...)
OPCEN	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)
TERRA	Terrassier
MINEU	Mineur
CONOA	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisseur, maçon-ferrailleur...)
CONOM	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
MENER	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public ...)
MOCOM	Monteur en réseaux de communication
CANAL	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
POVOI	Poseur de voies
TPAUT	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes....
TECHN	Technicien
CCHAN	Chef de chantier
CONTR	Conducteur de travaux
ADMIN	Administratif
COMME	Commercial
INGTP	Ingénieur des TP
CDIVE	Autres cadres et IAC